

Date de dépôt : 29 mars 2018

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la gratuité d'abonnements TPG pour certains élèves scolarisés dans le canton de Genève

Rapport de majorité de M. Jean-François Girardet (page 1)

Rapport de minorité de M. Olivier Baud (page 8)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions, présidée par M. Stéphane Florey, s'est réunie le lundi 12 mars 2018 pour étudier la pétition 2032 intitulée : « **Pour la gratuité d'abonnements TPG pour certains élèves scolarisés dans le canton de Genève** ».

Je remercie Mme Tina Rodriguez, notre secrétaire scientifique, qui a assisté la commission au cours de ses travaux. Un grand merci également à M. Christophe Vuilleumier, pour la précision de son procès-verbal.

1. Audition de M. Benno von Burg et de M. Jean Ruchti, pétitionnaires

M. von Burg et M. Ruchti représentent une association nommée « Entraide pour adolescents » vieille d'une quarantaine d'années. Cette association, qui s'appelait jadis « En plein air » (EPA) organisait des camps de ski et des activités de plein air pour les jeunes adolescents de la Ville de Genève. A la suite de la prise en charge de ces activités par le Service des

loisirs et de la Jeunesse, l'association a dû revisiter ses statuts et élargir ses actions sur des aides spécifiques apportées aux adolescents.

Une cinquantaine de personnes sont membres de l'EPA. Leurs cotisations annuelles servent à supporter les charges induites par les actions décidées en faveur des adolescents. Le comité s'efforce de rester en contact avec les services sociaux des écoles du canton qui transmettent des demandes provenant de familles ayant besoin d'un coup de pouce financier. La majorité de ces aides concernent les transports pour se rendre à l'école.

Le comité se réunit six fois par année pour étudier les 75-85 dossiers qui lui sont transmis chaque année. Dans un premier temps, ce sont les services sociaux des écoles qui étudient les situations et qui transmettent ensuite les demandes à l'association. Le comité accorde généralement le soutien financier souhaité compte tenu de l'urgence financière des situations familiales présentées. Les assistants sociaux des écoles reconnaissent le travail de l'association EPA et en témoignent volontiers par des remerciements écrits.

Le chalet, que l'association « En plein Air » possédait, a été vendu permettant ainsi de réunir un capital servant aux actions de l'association. M. Ruchti ajoute toutefois que la situation a passablement évolué, tant au niveau des finances de l'association que des demandes qui lui sont transmises. Il s'agissait par le passé de coups de pouce financiers pour l'achat d'une paire de lunettes ou de petites choses de ce type, alors qu'à présent, ce sont majoritairement des sollicitations de financement d'abonnements TPG qui lui sont présentées.

L'école étant obligatoire, il estimerait normal que les élèves puissent bénéficier de la gratuité des transports publics.

M. von Burg précise que cette gratuité devrait être accordée particulièrement aux élèves obligés de se rendre dans des écoles très éloignées de leur quartier, et notamment à ceux qui sont en classe d'accueil pour suivre des cours dans leur langue maternelle. **Ces enfants proviennent le plus souvent de familles défavorisées, arrivées à Genève depuis peu de temps et qui sont pour la plupart sans papiers.**

2. Réponses de MM. Ruchti et von Burg aux questions des commissaires

- L'association a bénéficié du capital de l'association précédente EPA, qui est maintenant presque épuisé. L'association comptait encore une centaine de membres il y a quelques années. Elle n'en recense plus qu'**une cinquantaine actuellement qui versent 100 F par année.** Des

appels de dons sont également opérés auprès des communes, ainsi qu'auprès de plusieurs associations.

- **Le budget de l'association se monte à 25 000 F par année.** Il y a vingt ans, le capital se montait à 200 000 F. Il est en train de fondre comme neige au soleil.
- **La part attribuée aux abonnements TPG oscille entre 16 000 F et 20 000 F.** Cela dépend des abonnements dont les prix peuvent varier. Ils s'élèvent à 450 CHF pour les moins de 18 ans.
- **L'association EPA ne touche aucune subvention de la Ville ou du canton.**
- Le comité sélectionne les dossiers sur la base des demandes motivées envoyées par les assistants sociaux. **Il arrive rarement au comité de refuser une demande.**
- Les requêtes sont succinctes et précises car **les liens de confiance avec les assistants sociaux** sont anciens et étroits. Les membres de l'association ne se rendent ainsi que très rarement dans les familles et n'ont pas de contact direct avec les élèves.
- **Les élèves dont les assistants sociaux s'occupent sont défavorisés.** Aider une personne qui en a besoin ne semble pas générer une injustice. Il ajoute qu'il y a d'une part des élèves qui peuvent prendre le bus et d'autre part, ceux qui n'ont pas les moyens de monter dans le même bus. Il remarque que certains sont obligés d'aller à pied, ce qui crée déjà une forme de lutte des classes et une injustice.
- L'association n'a pas osé **demander la gratuité totale pour tous les élèves en âge de scolarité obligatoire** compte tenu des finances publiques. Il pense que cette pétition a plus de chance d'aboutir puisqu'elle ne concerne qu'une population très spécifique et restreinte.
- L'Hospice général aide certaines familles, mais il remarque que certaines d'entre elles ne peuvent pas demander quoi que ce soit à l'HG puisqu'elles se trouvent juste à la limite pour obtenir une aide.
- **Ce sont les assistants sociaux des écoles qui déposent les demandes.** Quelques demandes de l'office de la protection des mineurs et du service médico-pédagogique leur parviennent également.
- Vu l'augmentation des demandes présentées ces derniers temps, le comité s'est demandé si l'association ne représentait pas **une voie de facilité pour les assistants sociaux**. Ils se sont rendus à l'évidence que ces derniers n'ont plus les moyens dont ils bénéficiaient jadis.

- L'association a songé à s'adresser aux TPG mais a finalement renoncé en estimant que la réponse serait négative.
- **Les enfants peuvent s'inscrire à des cours de langue étrangère** pour ressortissants dont la langue maternelle est l'italien, l'espagnol ou le portugais ainsi que le serbe et le kosovar.
- **Il y a une paupérisation grandissante à Genève**, dans un certain nombre de familles ayant un statut légal ou pas. Il ajoute que **les assistants sociaux sont constamment à la recherche de solutions**. Certaines familles ne parviennent simplement pas à payer une paire de lunettes à un enfant. Les abonnements de bus constituent plus de la moitié des requêtes que l'association reçoit.

Le Président remarque que les enfants, lorsqu'ils reçoivent des formulaires pour participer aux camps, peuvent s'adresser aux services sociaux des communes respectives. Or, il mentionne qu'il est curieux d'apprendre que des services sociaux se retournent vers l'association. Il rappelle par ailleurs que les communes versent également des fonds aux élèves pouvant aller jusqu'à 150 CHF par enfant pour un abonnement TPG, quel que soit son âge.

3. Discussion générale et votes

Après une brève discussion sur la problématique soulevée, il est suggéré d'auditionner le DIP et le Service social des écoles (EAG).

Une députée socialiste propose l'audition de l'Hospice général qu'elle juge plus judicieuse puisque c'est l'Hospice général qui octroie des aides spécifiques et individualisées.

Une députée MCG indique à la commission que l'Hospice général donne un bon de réduction pour les abonnements TPG. Elle ajoute que l'abonnement est donné aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires AI.

Un commissaire PLR pense que l'audition du Département permettrait d'éclaircir la situation sur ces cours obligatoires dans les langues maternelles des élèves alors que son collègue réplique que la situation est parfaitement claire. Ces cours dans les langues maternelles ne sont pas obligatoires. Il est question d'un encouragement à ne pas perdre la langue d'origine, mais il ne croit pas que c'est à l'Etat de travailler sur cet aspect.

Le Président évoque un débat sur la question en rappelant que les ambassades portugaises ont payé pendant longtemps les cours de portugais mais que suite aux difficultés financières du pays, cette aide s'était arrêtée.

Un commissaire terrien plein de bon sens UDC se souvient qu'enfant, il marchait trois kilomètres pour aller à l'école primaire. Il ajoute que le trajet était également très long à l'école secondaire. Il pense que c'est une chance pour ces enfants de pouvoir marcher comme le démontrent certaines pétitions promouvant le sport.

Le Président comprend que la Commission souhaite s'adresser dans un premier temps à l'Hospice général puis au DIP.

Le rapporteur intervient pour inviter les commissaires à être pragmatiques en la circonstance. Il comprend bien que les commissaires souhaiteraient parfaire leurs connaissances personnelles sur le sujet. Les différents renseignements obtenus seraient-ils de nature à plaider en faveur du renvoi au Conseil d'Etat ? Il pense au contraire que les auditions ne feraient que de consolider l'idée de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

A son avis, le seul texte parlementaire à même d'offrir la gratuité des TPG à certains écoliers serait un projet de loi ou, à défaut, une initiative cantonale le réclamant.

Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat ne pourrait être motivé que par un désir de clientélisme en cette période préélectorale. Il demande donc de procéder au vote immédiat.

Le Président passe au vote d'un vote immédiat :

Pour : 7 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Abstentions : 3 (1 UDC, 2 PLR)

La demande est acceptée.

Le Président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2032 :

Pour : 1 (1 EAG)

Contre : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 4 (3 S, 1 Ve)

Cette proposition est refusée.

Le Président passe au vote du dépôt sur le bureau du GC de la P 2032 :

Pour : 8 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR, 1 PDC)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 6 (3 S, 1 Ve, 2 PLR)

Le dépôt est accepté.

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une large majorité de la commission a pris la mesure du travail considérable effectué à titre bénévole par l'association qui présente cette pétition. La majorité estime toutefois que la demande de la P 2032 intitulée : « **Pour la gratuité d'abonnements TPG pour certains élèves scolarisés dans le canton de Genève** » ne peut pas être transmise au Conseil d'Etat telle que formulée. Elle ne pourrait en aucune façon être mise en œuvre tant elle soulève des questions liées au respect du droit et à l'égalité de traitement, des questions politiques, financières, sociales et éthiques qu'il s'agirait de régler en priorité par des modifications importantes des lois en vigueur.

En conséquence, la commission vous recommande **le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.**

Pétition (2032-A)

pour la gratuité d'abonnements TPG pour certains élèves scolarisés dans le canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au nom de l'association EPA (Entraide pour adolescents), nous souhaitons que vous examiniez la présente pétition dont l'objet général est la demande de la gratuité des abonnements TPG pour certains élèves scolarisés dans le canton de Genève.

Notre association est active dans le canton de Genève depuis 1981 et sa mission est d'octroyer des aides financières ponctuelles aux élèves, par le truchement d'assistant-e-s sociaux travaillant dans les établissements scolaires du canton de Genève.

Notre pratique nous permet d'affirmer que la gestion des effectifs amène le département de l'instruction publique (DIP) à imposer à certains élèves un établissement scolaire très éloigné de leur domicile.

En raison de la gratuité de l'école obligatoire jusqu'à 18 ans, les pétitionnaires demandent au DIP de fournir un abonnement gratuit aux élèves concernés qui en font la demande.

C'est pourquoi nous demandons aux membres du Grand Conseil genevois de bien vouloir examiner cette pétition.

N.B. 7 signatures
Entraide pour adolescents (EPA)
p.a. M. Benno von Burg
Route de Frontenex 116
1208 Genève

Date de dépôt : 9 avril 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

Fondamentalement, la gratuité des transports publics devrait être acquise pour toutes et tous à Genève. De multiples initiatives allant dans ce sens ont vu le jour et, si elles n'ont pour l'instant pas obtenu gain de cause – ce n'est sûrement qu'une question de temps – il convient de saluer toute nouvelle démarche analogue, même modeste.

Cette pétition demande simplement au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) de fournir un abonnement des transports publics genevois (TPG) gratuit aux élèves concernés par de longs déplacements entre le domicile et l'école, s'ils en font la demande. Cette requête, qui met le DIP devant ses responsabilités, est légitime. Elle donne aussi une idée du travail effectué par l'association « Entraide pour adolescents », et des difficultés financières auxquelles bon nombre de familles sont confrontées.

Ce texte pose également la question des moyens dont dispose l'école pour répondre aux demandes des familles quand il s'agit d'acheter des lunettes, de payer des cours d'appui individualisés dispensés par des répétiteurs ou des répétitrices, ou des abonnements TPG, par exemple. A cet égard, le groupe Ensemble à Gauche regrette que la commission des pétitions n'ait pas pris le temps d'auditionner le DIP, préférant voter de manière quelque peu hâtive ou prématurée le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Il serait en effet intéressant de savoir pourquoi les conseillers sociaux et conseillères sociales du cycle d'orientation et du secondaire II doivent aller à la pêche aux dons auprès d'associations privées alors qu'il existe bon nombre d'aides de l'Etat et de l'Hospice général qui permettraient de financer ces besoins de manière beaucoup plus générale et systématique.

Le remboursement d'une paire de lunettes ou d'un abonnement TPG ne devrait-il pas dépendre de critères précis, semblables pour tous les élèves et

ainsi être automatique, sans dépendre du dynamisme et des réseaux d'un ou d'une conseiller-ère social-e ?

D'autre part, n'est-ce pas à cause de la politique du DIP, qui consiste à déplacer des élèves pour remplir au maximum les classes, que la demande de remboursement d'abonnements aux TPG a tellement augmenté ?

Pour obtenir des réponses à ces questions et aussi prendre en compte la requête légitime des pétitionnaires, la minorité vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.